



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 avril 2018

**DELIBERATION N° 54/04/2018 : MODIFICATION DES STATUTS ET ELECTION DE MEMBRES AU
SYNDICAT MIXTE DU TESCOU ET DU TESCOUNET**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 19 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 avril 2018.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 12

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE à Bernard PAILLARES, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Benoit IBRES à Françoise PIZZINI, Francis LABRUYERE à Claude VIGOUROUX, Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Thierry DEVILLE, Pauline MUGNIER, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 15 février 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet a modifié ses statuts.

Vu les statuts annexés à la présente délibération,

Les statuts ont été modifiés sur plusieurs points, notamment :

- Les adhérents : ce sont désormais les intercommunalités qui sont membres du Syndicat Mixte. Une liste des communes concernées par le bassin versant du Tescou et du Tescounet pour chaque intercommunalité adhérente au Syndicat est ajoutée.
- Les compétences : elles incluent notamment des éléments de la GEMAPI.
- La répartition des sièges : conformément à l'arrivée de nouvelles communes sur le territoire d'intervention du Syndicat Mixte, le nombre de sièges par adhérent a été modifié.
- La clé de répartition des charges entre les adhérents est annexée aux statuts.

Ainsi, l'article 6 des statuts « Répartition des sièges » dispose :

Les sièges du Comité Syndical sont attribués comme suit :

Structures adhérentes au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet	Nombre de représentants
Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne (82)	1
Communauté de Communes du Quercy Vert – Aveyron (82)	4
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (81)	8
Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (82)	7
Commune de Communes de Val'Aïgo (31)	1
	21 membres

Suite à cette modification statutaire, le nombre de représentants du Grand Montauban Communauté d'Agglomération passe donc de 6 à 7.

Pour rappel, les 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants du GMCA au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet sont les suivants (délibération n°12 en date du 9 février 2017) :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard PAILLARES	Jean-Martial DEJEAN
Mathieu ALBERT	Pauline MUGNIER
Marie-Claude BERLY	Michel WEILL
Philippe FRANCOIS	Jean-Luc BUDOIA
Claude VIGOUROUX	Jean-François GARRIGUES
Maxime BERAUDO	Thierry DEVILLE

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 11 avril 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet, tels que présentés ci-dessus et annexés à la présente délibération.
- procéder à l'élection d'1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant du Grand Montauban au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet.

Il est fait appel à candidatures.

Considérant les candidatures suivantes :

- Monsieur Jean-Martial DEJEAN, suppléant, souhaite devenir titulaire,
- Monsieur Maxime BERAUDO, titulaire, souhaite devenir suppléant,
- Madame Danielle AMOUROUX, titulaire,
- Madame Aurore KOTHE, suppléante.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré et procédé aux opérations de vote,

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet, tel que présentés ci-dessus et annexés à la présente délibération,
- d'élire Jean-Martial DEJEAN et Danielle AMOUROUX, représentants titulaires du Grand Montauban au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet,
- d'élire Maxime BERAUDO et Aurore KOTHE, représentants suppléants du Grand Montauban au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet,
- de dire que les 7 représentants titulaires et les 7 représentants suppléants du Grand Montauban au Syndicat Mixte du Tescou et du Tescounet sont les suivants :

7 TITULAIRES	7 SUPPLEANTS
Bernard PAILLARES	Maxime BERAUDO
Mathieu ALBERT	Pauline MUGNIER
Marie-Claude BERLY	Michel WEILL
Philippe FRANCOIS	Jean-Luc BUDOIA
Claude VIGOUROUX	Jean-François GARRIGUES
Jean-Martial DEJEAN	Thierry DEVILLE
Danielle AMOUROUX	Aurore KOTHE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

20 AVR. 2018

De sa publication le :

20 AVR. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 avril 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

